



## Convergence Malienne contre les Accaparements des Terres

« Ne touche pas à ma terre, ma maison, mes militant-e-s »

### Rapport des activités commémoratives des 10 ans de la CMAT

**CMAT**  
Convergence Malienne contre les  
Accaparements des Terres

**10 ans  
DE LUTTES**

**Aux côtés des communautés rurales et péri urbaines**

- de Soutien, d'Appui conseil & juridique ;
- de Formation et d'accompagnement aux victimes d'accaparements en milieu rural & péri-urbain ;
- de Plaidoyer - Lobbying pour des politiques publiques justes, équitables et sociales.

14, 15 & 16 JUIN 2023 CIFAN - Némaïni Sélingué, MALI

CCOO TERRE SOLIDAIRE SNV  
CNOP UMJE LJET OXFAM

Juillet 2023

## Table des matières

ACCRONYMES .....	3
<b>Introduction .....</b>	4
<b>I. Rappel des Objectifs .....</b>	4
<b>II. Le déroulement.....</b>	5
<b>2.1. La cérémonie d'ouverture de la rencontre.....</b>	5
<b>2.2. Présentation du bilan des 10 ans de luttes de la CMAT.....</b>	7
a. Les actions au niveau national .....	9
<i>a.1. Appui aux victimes.....</i>	9
<i>a.2. Soutien et appui conseil et juridique.....</i>	11
<i>a.3. Formation et accompagnement des communautés.....</i>	12
<i>a.4. Les espaces de dialogue .....</i>	12
<i>a.5. Amélioration de la gouvernance.....</i>	12
<i>a.6. Les alliances .....</i>	12
b. Les actions au niveau international .....	13
c. Les difficultés .....	13
d. Les acquis .....	13
e. Les perspectives .....	14
<b>2.3. Les témoignages des communautés .....</b>	14
<b>2.4. Panels .....</b>	16
<b>2.4.1. Panel sur les COFOV avec l'implication des femmes et des jeunes dans la gouvernance foncière.....</b>	16
<b>2.4.2. Panel sur les enjeux et les défis liés à la gouvernance foncière et la gestion des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest: Cas de la LFA et de la LDF du Mali.....</b>	17
<b>2.5. L'intervention des partenaires des représentants de la CGLTE-OA et des autorités coutumières .....</b>	18
<b>III. Conclusion .....</b>	21
Annexes : .....	23
A.2. DECLARATION DES 10 ANS DE LA CMAT .....	23

## ACCRONYMES

AOPP	Association des Organisations Professionnelles Paysannes
CCFD	Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement-Terre Solidaire
CGLTE OA	Convergence Globale des Luttes Terres et Eaux –Ouest Africaine
CIFAN	Centre Internationale de Formation en Agroécologie de Niéléni
CMAT	Convergence Malienne contre l’Accaparement des Terres
CNOP,	Coordination Nationale des Organisations Paysannes
COFERSA	Convergence des Femmes Rurales pour la Souveraineté Agricole
COFOC	Commission Foncière Communale
COFOV	Commission Foncière Villageoise ou de Fraction
DGF	Directives de Gouvernance Foncière
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Agriculture et l’Alimentation
FDS.	Forces de Défense et de Sécurité
HCC	
LDF	Loi Domaniale et Foncière
LFA	Loi Foncière Agricole
LJDH	Ligue des Juristes pour la Défense des Droits de l’Homme
LOA	Loi d’Orientation Agricole
PFA	Politique Foncière Agricole
R P-SéFA	Réseau de plaidoyer pour le Sécurisation Foncière Agricole
SOSUMAR	Société Sucrière de Markala
UACDDDD	Union des Associations et Coordinations d’Associations pour le Développement et la Défense des Droits des Démunis

## **Introduction**

C'est en Afrique qu'il y a de la terre, l'eau en abondance, où brille l'or, le pétrole et autres ressources naturelles. Le Mali est l'un des pays africains qui n'échappe pas à cette réalité naturelle et où l'accaparement des terres a pris une grande dimension avec les investisseurs nationaux et internationaux dans les dernières décennies.

L'accaparement des terres est une procédure d'acquisition des terres, quel que soit leur taille, en violation des droits humains, des principes formels et procédures techniques, ne prenant pas en compte ses impacts sociaux et environnementaux.

De 2000 à 2012 au Mali, en Afrique et dans le reste du Monde l'accaparement des terres a atteint un niveau jamais égalé surtout lié aux crises interconnectées mondiales de 2008 : crises financière, énergétique, économique et alimentaire; le foncier est devenu le secteur d'investissement le plus sûr.

Au Mali, l'accaparement des terres s'est enraciné depuis la période coloniale où le colon a fait de toutes les terres la propriété de l'Etat. « La terre appartient à l'Etat» est devenu un slogan pour les élites administrateurs et politiques, les riches commerçants et les spéculateurs fonciers, pour accaparer irrégulièrement les terres des communautés qui ignorent les textes sur le foncier. D'année en année le nombre des victimes d'accaparements des terres ne faisait qu'augmenter.

C'est dans ce contexte que la CMAT fut mise en place en janvier 2012, dans l'objectif de lutter contre les violations de droits fonciers des communautés rurales afin de les garantir sur leurs terres et assurer la souveraineté alimentaire. Elle est composée de l'AOPP, de la CAD Mali, de la CNOP, de la LJDH et de l'UACDDDD. Après 10ans de luttes, elle se donne le devoir de faire un bilan de ses activités. Ainsi, les 14, 15 et 16 juin 2023 à Sélingué au centre international de formation en Agroécologie Niéléni (CIFAN), s'est tenue la célébration des 10ans de luttes foncières de la CMAT.

La rencontre a regroupé une centaine de participant-es dont les représentants des communautés du Mandé, de San, du Sana, du Béléougou, les élus locaux de neuf(9) communes, le réseau RP-SéFA, la COFERSA, et ceux de l'Alliance des chefs coutumiers Ouest africains, de la Convergence Globale des Luttes pour la Terre, l'Eau et les semences paysannes Ouest-africaine (CGLTE OA), du Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée.

Le présent rapport fait le point de la cérémonie de commémoration des 10 ans de luttes de la CMAT et s'articule autour de :

- Le déroulement
- Les difficultés
- Conclusion

### **I. Rappel des Objectifs**

***Objectif Général :***

Contribuer à la consolidation de la lutte contre les Accaparements de terres et des autres ressources naturelles lors de la commémoration des dix (10) ans de la CMAT à travers des débats sur ses acquis et ses perspectives.

***Objectifs spécifiques :***

La commémoration des dix (10) ans de lutte de la CMAT vise spécifiquement :

- analyser les acquis et les difficultés rencontrés à travers des témoignages des communautés des zones d'interventions de la CMAT ;
- faire le point de l'évolution de la situation foncière au Mali par zones socio-foncières ;
- contribuer à l'amélioration de la médiation des conflits et des mécanismes d'accès inclusif aux terres par une approche systématique de pilotage, de validation et de partage du renforcement des capacités pour les commissions foncières ;
- dégager des pistes de plaidoyer en vue de la protection des droits fonciers coutumiers ;
- dégager des recommandations pertinentes de pérennisations de la lutte de la CMAT ;

***Résultats attendus :***

- l'impact des actions menées par la CMAT au cours de la décennie est connu par l'opinion nationale et internationale ;
- des actions de plaidoyer sont identifiées pour l'amélioration de la protection des droits fonciers coutumiers
- des recommandations pertinentes de pérennisation de la lutte de la CMAT sont faites de concert avec les acteurs de ses zones d'interventions et autres alliés ;

## **II. Le déroulement**

### **JOUR 1**

#### **2.1. La cérémonie d'ouverture de la rencontre**

- **La première journée a débuté avec un retard lié aux occupations des autorités locales à**



La cérémonie d'ouverture a enregistré la présence de la sous-préfète de Sélingué, le Maire de Baya, les représentants du Ministère de l'environnement, de l'assainissement et du développement durable, du Secrétariat permanent de la Loi d'Orientation Agricole (LOA). Elle a commencé avec les allocutions du Maire de la commune de Kangaré,

l'honorable Ogobara Dolo. Il s'est excusé du retard pris pour l'ouverture de la rencontre en saluant et remerciant les participants notamment sa Majesté le roi du Niger Moussa

Hadi Gourgoudou venu de Zinder, les différents maires présents. Il a salué et félicité la CMAT pour ses efforts à soutenir les paysans contre l'accaparement des terres.

➤ **Mots du coordinateur des chefs traditionnels de l'Afrique de l'Ouest.**

Au nom de ses pairs de l'Alliance des chefs traditionnels de l'Afrique de l'Ouest dont il est le porte-parole, sa Majesté a remercié tous les participants de leur présence à cette grande rencontre particulièrement les autorités locales, les maires présents.

Il évoqua que « la force du paysan c'est la terre, l'eau et les semences ». Il remercie la CMAT dont les luttes sont soutenues par l'Alliance des chefs traditionnels d'Afrique de l'Ouest. Il a souligné l'utilité de la caravane Ouest africaine dans le règlement des conflits fonciers sur son itinéraire mais aussi les efforts des points focaux de l'Alliance dans la lutte qui est d'un intérêt pour toute l'Afrique a-t-il affirmé. Il trouve louables les perspectives de la lutte de la CMAT qui méritent d'être soutenus.

➤ **Le Porte-parole de la CMAT**

Dans son allocution le porte-parole de la CMAT, Massa Koné, a d'abord salué les autorités locales (le chef de village de Kangaré, le maire et le Sous-préfet), sa Majesté le roi du Niger Moussa Bourgoudou, le représentant du ministre de l'environnement, les maires et représentants qui se sont présentés sans oublier les délégués des pays frères du Benin, du Burkina -Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée Conakry et du Niger. Il a évoqué les origines de la CMAT en rendant un vibrant hommage à feu Sékou Diarra, un des grands initiateurs de la CMAT dont la mémoire a été saluée par l'observation d'une minute de silence.

Les organisations composant la CMAT dont l'AOPP, la CAD/Mali, la CNOP, la LJDH et l'UACDDDD ont été présentées dans leur rôle et spécificités. Il a décrit les circonstances dans lesquelles la CMAT fut créée en 2012 à savoir l'accaparement des terres, des eaux et des semences. L'objectif étant la défense des droits des paysans pour les cinq organisations, elles jugé nécessaire de fédérer leur savoirs et savoirs faire pour mettre en place la CMAT. « Au lieu de s'essouffler à soigner des plaies, il faut s'attaquer aux facteurs qui provoquent les plaies » a-t-il stigmatisé la lutte des organisations de la CMAT.



### ➤ Le sketch

L'allocution du porte-parole de la CMAT fut suivie par un sketch présenté par les paysans eux-mêmes sur l'accaparement des terres dans sa procédure, ses impacts sur les communautés de quatre zones à savoir Sanamandougou et Sana dans la région de Ségou, le Mandé dans la région de Koulikoro et les sept(7) villages des communes de Djéguéna et N'Goa dans la région de San. Le sketch s'est terminé par le recours à la CMAT qui s'est investi à trouver des solutions à la souffrance des victimes de violation de droits fonciers.

### ➤ Intervention du président de la CMAT

Après ses salutations à endroit de tous les participants au nom de ses pairs, le président de la CMAT a fait des bénédictions et encouragements envers la jeunesse de la CMAT à doubler d'effort dans la lutte pour les droits des paysans. Il demande aux autorités à s'impliquer d'avantage dans la sécurisation des terres des communautés rurales .Il évoqua qu'il y a eu de grandes avancées en vingt (20) ans de lutte des organisations de la CMAT; cependant des difficultés demeurent. Il lance ainsi un appel et des encouragements aux paysans à se donner la main pour défendre leurs droits car dit-il l'union fait la force. Il termina en remerciant les partenaires financiers dans leurs soutiens constants aux activités de la CMAT.

### ➤ Les mots de la Sous-préfète de Sélingué

Avant de lancer les activités de l'atelier, Madame la Sous-préfète a d'abord salué et remercié tous les participants de leur présence à cette rencontre. Elle a remercié la CMAT de ses actions de défense des droits des communautés paysannes. C'est la première fois qu'elle ait participé à une rencontre sur l'accaparement des terres a-t-elle déclaré.

La cérémonie d'ouverture s'est achevée avec la visite et l'explication des images des communautés victimes d'accaparement des terres à Sanamandougou, dans le Sana et dans les sept villages de San suivie de la visite de l'exposition des produits agroécologiques paysannes de la Convergence des Femmes Rurales pour la Souveraineté Agricole (COFERSA).



## 2.2. Présentation du bilan des 10 ans de luttes de la CMAT.

Après la pause-déjeuné les activités ont repris à 15H 30mn par la présentation du bilan des 10 ans de luttes de la CMAT qui fut fait par son porte-parole en six(6) points dont :

- Le contexte de la mise en place de la CMAT
- Ses actions au niveau national
- Les actions au niveau international
- Les difficultés
- Les acquis
- Les perspectives

### **2.2.1. Le contexte de la mise en place de la CMAT.**

Avant la création de la CMAT, ses organisations membres travaillaient isolément dans la défense des droits des communautés, elles se retrouvaient de temps à autres à travers des grandes rencontres entre autres:

- Le forum paysan de Kolongotomo organisé en novembre 2010 par la CNOP/AOPP;
- Le forum des peuples organisé par la CAD/Mali en Octobre 2010;
- Le forum «village des sans terres » dont la première édition a eu lieu en 2011 à la bourse du travail à Bamako ;
- Le forum international en 2011 organisé par la CNOP en lien avec la Via Campesina à Sélingué.

Dans la période allant de 2000 à 2012 les problèmes fonciers se sont multipliés au Mali en zone urbaines, péri-urbaine et rurale avec des impacts sur l'environnement et des traumatismes avérés. Il ressort des constats et recommandations communs à tous les fora organisés depuis 2010 qu'il y a trop d'approches de luttes différentes sans coordination ni convergence. C'est avec la clairvoyance de certaines personnalités de l'AOPP, la CAD/Mali, la CNOP, la LJDH et de l'UACDDDD que ces organisations ont jugé nécessaire de mettre leur lutte en synergie pour faire face au fléau de l'accaparement des terres qui augmentait de manière exponentiel avec ses nombreuses violations des droits humains.

Ainsi la CMAT a vu le jour en assemblée générale constitutive, le 15 février 2013, reconnue officiellement depuis le 14 octobre 2013 sous le récépissé N° 202 MAT-DGAT.

#### **Ses objectifs sont :**

- Permettre aux victimes d'expropriations, de déguerpissements, d'accaparement de terres, de savoir et faire prévaloir leurs droits,
- Faire arrêter légalement et légitimement toutes formes d'expulsions et d'expropriation par la violation des droits (droits humains, droits à l'alimentation...),
- Exiger une réparation de préjudices tant matériels qu'immatériels,
- Créer des cadres structurés ou non rendant opérationnel toutes actions en lien avec les objectifs de la Convergence entre autre un espace juridique,
- Agir au niveau des textes, lois etc.

#### **Ses trois grandes orientations :**

- Unir les forces pour faire front collectivement, légalement et légitimement aux accapareurs de terres;
- Soutenir les victimes et organiser la résistance sur le terrain;
- Mettre en place des stratégies pour des textes fonciers reconnaissant les droits fonciers coutumiers en poursuivant la mise en application de la LOA.

**La CMAT est structurée** autour d'un conseil des Présidents et une équipe technique.

**Quatre domaines d'intervention** ont marqué les actions de la CMAT au bout de 10ans à savoir :

- ✓ La sensibilisation, accompagnement, soutien aux communautés ;
- ✓ L'appui conseil et Formation ;
- ✓ L'assistance juridique ;
- ✓ Le plaidoyer et plaidoyer lobbying .

## a. Les actions au niveau national

### a.1. Appui aux victimes

La CMAT a appuyé particulièrement les victimes d'accaparement des terres dans l'Office du Niger et dans l'Office du Moyen Bani (OMB) face à des grands projets d'aménagement agricole

#### ➤ Cas d'appui aux victimes dans l'Office du Niger

##### • Le cas des villages de Sanamadougou et Saou

###### Les faits:

Ces deux villages font face à un conflit foncier avec l'entreprise Moulin Moderne du Mali (M3) appelé encore Complexe Agro-industriel (CAI). Les opérations de cette entreprise ont causé la perte des terres ancestrales par les habitant-e-s. Les deux villages se trouvent à environ 25 kilomètres au nord-est du barrage de Markala dans la zone du Sana qui est connue comme une zone avec une production agricole importante.



Les tractations pour obtenir les terres ont commencé en 2009, l'opérateur économique a procédé à des manœuvres de corruption de certains membres de la communauté en particulier par les ressortissants du village qui sont installé à Bamako (des moulins à farine, des ballons et des maillots de football, du tissu pour les femmes (même de l'argent) puis la corruption au fil du temps s'est étendu jusqu'aux plus hautes sphères.

Malgré le refus des populations, M3 a commencé à faire des travaux sur les terres des villages, ce qui a déclenché un incident violent. Le 18 juin 2010 des bulldozers ont commencé à détruire les champs et à couper des arbres fruitiers des villageois-es. Lorsque ceux-ci se sont opposés, des gendarmes sont intervenus en utilisant des matraques et du gaz lacrymogène contre les communautés.

**Le bilan de cette journée :** Une femme a fait fausse couche suite aux violences subies, plusieurs personnes blessées et 36 personnes arrêtées. Tous les prisonniers ont été libérés après avoir fait entre quatre et six mois de prison arbitrairement.

**Les impacts du projet sur les communautés** demeurent : 865 hectares sont toujours accaparés, l'Insécurité alimentaire, les entraves à l'accès à l'eau, les problèmes de santé à cause de l'utilisation de pesticides, les entraves à la libre circulation et les pressions subies, l'exode rural.

- **Le cas de Sansanding**

Le projet sucrier de Markala promu par le gouvernement malien dans le cadre d'un partenariat public privé avec une société d'Afrique du sud, ILLIVO/touche 20000hectares de canne à sucre dans la zone de Sanasanding (Sana) dont 142 hectares en pépinières à Welentiguila. L'Office du Niger argue que les terres sont l'Etat tandis que les communautés qu'elles possèdent des droits coutumiers sur ces terres qu'elles



occupent et travaillent depuis des générations.

Le 29 décembre 2013 l'association pour le développement des villages du Sana (ADVS) est créée pour faire front et aussi s'unir face aux violences qui se multiplient: convocations permanentes à la gendarmerie, harcèlements, emprisonnements arbitraires. L'affaire est portée au tribunal en 2012, ternissant l'image d'ILLIVO qui en plus d'un contexte politique instable, abandonne le projet. Y compris la pépinière

### Quel bilan? :

Le Sana a montré sa capacité à résister notamment dans cette zone de l'Office du Niger et a donner de la force à d'autres villages comme Djidiéni, Moctar wèrè.

Aujourd'hui le projet sucrier de la zone est dormant et sous forte surveillance des communautés et notamment l'association AVDS.

**Les impacts** des projets sucriers sur les communautés de la zone sont l'insécurité alimentaire, les problèmes de santé à cause de l'utilisation de pesticides, des entraves à la libre circulation, des pressions subies, l'exode rural...

### ➤ Cas d'appui aux victimes dans l'Office du Moyen Bani

- **7 VILLAGES DE SAN :**

Bosso, Dalla, Denso, Flasso, Goulani, Nera et Zemesso sont sept villages du cercle de San devenue région de San, dans l'ex région de Ségou, situés dans les communes de Djéguena et N'Goa, à environ 25 kilomètres de la ville de San.

Les villageois.es ont été expropriés de plusieurs centaines d'hectares de leurs terres ancestrales suite à une réattribution des terres dans la plaine de Talo par le préfet en mai 2011. Cette décision administrative abusive a été la source d'un violent conflit entre les 7 villages et d'autres villages de la zone. En réponse à leur refus, les villageois-es ont été victimes d'une intervention policière en juillet 2011 au cours de laquelle de nombreuses personnes ont été arrêtées. Leurs maisons, greniers et biens ont été détruits notamment par des incendies volontaires des FDS.



En réaction à l'opposition des villageois-es suite au retrait de leurs terres, une intervention des gendarmes a eu lieu. Le 23 juillet 2011 vers six heures du matin, environ soixante gendarmes sont arrivés dans les villages armés de gaz lacrymogènes et matraques. Ils ont semé la terreur parmi les habitant-e-s (alors que beaucoup dormaient encore) en lançant des grenades de gaz, en frappant la population et en procédant à des arrestations arbitraires.

**Le bilan de ce conflit violent** suite à la décision administrative d'attribution abusive des terres rizicoles est :

- 147 personnes ont été blessées au cours de l'intervention des gendarmes.
- 60 personnes ont été arrêtées dont 47 personnes incarcérées pendant plusieurs mois. Parmi ces personnes, douze avaient plus de 65 ans et cinq avaient entre 15 et 20 ans.

**Les impacts du conflit sont :** La perte des terres et des revenus, la stigmatisation des communautés, l'effritement de la cohésion sociale.

### a.2. Soutien et appui conseil et juridique

#### Intimidation et harcèlements permanents :

Soutien physique, moral , financier permanent aux communautés, qui étaient la cible de persécutions interminables de la part des gendarmes dans les zones d'accaparement des terres avec des convocations à ne pas en finir, des menaces verbales et souvent des gardes à vues.

#### Procès à Markala:

Dans sa stratégie de résolution, la CMAT a appuyé les Communautés des Sanamandougou et Sansanding pour ester le M3 Sa / CAI sa et SOSUMAR au tribunal de Markala.

De réplique en réplique, en moyenne l'équipe technique a fait deux missions par mois pendant deux ans. Le juge a ordonné des levées topographiques à la charge des parties par un cabinet d'expert. Ce qui a trainé, car pour nous c'était le CAI Sa qui devait le faire. Et surtout il n'avait pas de texte législatif pour conter le bail emphytéotique de l'ON

Ainsi la stratégie a été réorientée par le plaidoyer lobbying auprès des autorités et la voie judiciaire abandonnée car c'était une impasse, d'où l'urgence d'avoir une loi foncière qui reconnaissse les droits fonciers coutumiers des communautés.

### **a.3. Formation et accompagnement des communautés**

Dans un soucis d'assurer la relève en termes d'interventions de proximité sur le terrain par les représentants des communautés, des séries de formation ont permis d'avoir de relais para-juristes au niveau des différentes zones d'interventions.

Ces femmes et hommes assurent aujourd'hui un rôle très accru de médiation et d'alerte, prennent la parole dans tous les espaces et devant les autorités. Ils maîtrisent parfaitement la LFA.

Accompagnement des communautés des communes de Djeguena et N'Goa (cercle de San) dans l'élaboration d'un mémorandum pour la prise en compte de leurs doléances dans le cadre de l'Office du Moyen Bani.

### **a.4. Les espaces de dialogue**

« Villages des Sans Terre » en 2015, 2016, 2018, 2019 (Ségou focus Office du Niger) qui ont abouti:

- Réception d'une délégation de la CMAT par le Premier Ministre Tatam LY et de Moussa Mara et la tenue de missions conjointes dans les Villages des Sanamandougou et des sept villages de San;
- Cadre de concertation Office Moyen Bani – Communautés riveraines dont femmes et jeunes; mairie ;
- Cadre de multi acteurs de gouvernance autour de la question foncière ;
- Les réunions mensuelles du collectif des 35 chefs de village du Sana à Goma-coro,
- Les rencontres des autorités (Préfets, Gouverneurs, l'Office du Niger, l'office du moyen Bani, ...) dans le cadre de la recherche de solutions aux problèmes des paysans.

### **a.5. Amélioration de la gouvernance**

- 2015 à 2018 : Les DGF de la FAO à (Kayes, Ségou et Bamako).
- 2014-2017 : Le Processus de Loi portant sur le Foncier Agricole (LFA) de la PFA à l'avant-projet et au Projet de la LFA. Des séances d'écoutes au plaidoyer lobbying pour le vote de la loi en tenant compte des préoccupations des communautés issues des différentes rencontres avec elles. La formation des acteurs sur la LFA en vue de son appropriation (communautés, élus communaux, sous- préfet).
- La LFA reconnaît les terres Agricoles des communautés rurales.
- 2018 : décret sur les COFOV: processus interactif d'accompagnement construit avec et pour les communautés dont les femmes et les jeunes, pour la mise en place des COFOVs.
- 2021 La Loi Domestique et Foncière intègre la LFA en son article 254: plaidoyer pour la prise en compte des acquis de la LFA dans la LDF.

### **a.6. Les alliances**

Des alliances ont établies avec :

- Les députés à travers des sessions de plaidoyer et de formation, séances d'écoute sur la LFA, LDF;
- Les HCC, autour des sessions de plaidoyer et de formation;
- Les universitaires à travers des séances d'écoute sur la LFA, LDF;

- Les chefs coutumiers dont plusieurs chefs de villages, sur la LFA et sa mise en œuvre à travers le processus des COFOV.

### **b. Les actions au niveau international**

La CMAT fait cas d'école dans une synergie d'actions; du Mali elle a étendu ses actions en l'Afrique de l'Ouest en jouant un rôle primordial dans :

- La Convergence Globale des Luttes Terre et Eau Ouest Africaine (CGLTE OA)
- Les Caravanes Ouest Africaine droit a la terre, à l'eau et a l'agroécologie Paysanne: une lutte commune ! (2016, 2018, 2021)
- La Diffusion des DGF de la FAO au Mali, en Guinée, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Togo,...)
- Les Contre-Sommets (Françafrique en 2017 au Mali, en 2019 en Côte d'Ivoire, Sommet UE / UA en 2021 en ligne, Forum Alternative Mondial sur l'Eau au Sénégal en 2022 ....)
- L'Appui aux femmes du secteur informel (Côte d'Ivoire, Burkina, Guinée, Mali, Sénégal, Mauritanie, Niger, ) dans le domaine du maraîchage, de l'élevage, de transformation,....

Il est à noter que le financement des différentes actions de la CMAT est assuré par ses Organisations membres et ses partenaires privilégiés (CCFD, OXFAM, ).

### **c. Les difficultés**

Elles portent entre autres sur :

- La volonté des certaines autorités au niveau local et régional pour une non résolution définitive des conflits et le poids de la corruption ;
- L'intrusion de certains acteurs politiques auprès des populations victimes visant à mener ou faciliter les campagnes électorales ;
- L'instabilité institutionnelle, les changements et remaniements de gouvernement ainsi que les changements des autorités régionales et locales n'a pas permis une continuité dans le traitement des dossiers de revendication au niveau des institutions de la république entraînant du grand retard ;
- L'insécurité qui s'installe de façon durable dans le centre du pays et qui hypothèque tout développement : la création de la CMAT à coïncidé avec les débuts de la crise multidimensionnelle notamment les mouvements terroristes (Insécurité grandissante dans le pays) ;
- La multitude et l'insuffisance des intervenants sur les mêmes dossiers de cas d'accaparement de terre ;
- L'incohérence des textes qui régissent le foncier au Mali et l'inattaquabilité du titre foncier ;
- L'intimidation des défenseurs des droits humains;
- Les difficultés financières pour soutenir certaines stratégies et répondre aux sollicitations des victimes à temps réels.

### **d. Les acquis**

En termes d'acquis, on peut retenir entre autres :

- Reconnaissance de la CMAT en tant que défenseurs de droits et force de propositions
- L'arrêt des interpellations et intimidations intempestives des paysans dans les différentes localités
- Les paysans et les paysannes sont capables de discuter avec les autorités et défendre leurs droits

- Village des sans terre : espace d'échange annuel entre les victimes d'accaparement des terres et les autorités
- Cadre de concertation multi acteurs de gouvernance foncière ayant contribué à renforcer le plaidoyer: ministères et services étatiques, HCC, universitaires, CMAT
- L'existence d'un rapport de la mission conjointe en 2014 entre l'Etat et la CMAT sur la mise en œuvre des recommandations pour la résolution définitive des conflits fonciers à Sanamandougou et Sahou et dans les sept(7) villages de San mais dont la mise en œuvre tardé;
- La Loi foncière agricole et son décret d'application sur les COFOV
- Institutionnalisation d'une caravane dénommée de la caravane Globale Ouest Africaine « Droit à la terre, à l'eau et aux semences paysannes: une lutte commune pour l'Agroécologie paysanne »
- La réduction considérable des dossiers fonciers au niveau des tribunaux au profit de la conciliation par les COFOV
- Existence d'un rapport d'étude de cas indépendant sur les cas de Sanamandougou, Sansanding et 7 villages de San fait par FIAN International.

#### **e. Les perspectives**

- Continuer le plaidoyer pour la sortie des arrêtés manquant de la LFA notamment les outils de sécurisation pour une réelle application de la sécurisation foncière des communautés.
- Renforcer les capacités des communautés: para juristes mais aussi autorités juridiques et administratives.
- L'adoption de la politique semencière reconnaissant les systèmes semenciers paysans.
- L'implication de la Stratégie nationale pour l'agroécologie paysanne en cours d'élaboration
- Renforcer la mise en place des COFOV : les terres collectives et familiales sécurisée.
- permettent un réel développement des terroirs des communautés en développant les terroirs en agroécologie paysanne.

## **Jour 2**

### **2.3. Les témoignages des communautés**

Après le rappel de la première journée, le programme s'est poursuivi par les témoignages des communautés de :

- Sanamandougou contre l'investisseur Modibo Kéita à travers sa société GDCM devenue M3 puis CAI-SA témoigné par Boubacar Sidi Coulibaly.
- Sansanding contre le projet SOSUMAR sur les terres agricoles de 35 villages et hameaux du Sana, témoigné par Seydou Kéita.
- Les 7villages de San, dans les communes rurales de Djéguéna et de N'Goa, victimes d'une décision abusive du Préfet de San, mal appliquée sur le terrain, en violation des droits fonciers coutumiers des villages. Ces faits sont témoignés par Chaka Dembélé.

Dans ces trois zones d'accaparement des terres sans consentement des communautés,



les témoignages ont porté sur la genèse de chaque conflit foncier, les violences portées sur les victimes (coups et blessures, emprisonnements, morts d'hommes, les impacts environnementaux et alimentaires sur les différentes communautés).

Dans la détresse, les victimes ont adhéré à l'Union qui est intervenue pour les accompagner à la justice, dans un premier temps pour libérer ceux qui sont emprisonnés, dans un deuxième temps pour reprendre les terres accaparées.

Ces conflits sont éclatés l'un après l'autre de 2009 à 2011 et portés par la CMAT en 2012 avec sa création.

Le plaidoyer de la CMAT a permis d'obtenir auprès du gouvernement une mission conjointe primature/CMAT pour le suivi et la mise en œuvre des recommandations des conflits fonciers dans les localités de Sanamandougou, Sahou et San (7 villages).

Les fortes mobilisations des communautés du Sana ont fait acquérir le départ de l'entreprise Sudafricaine.

Les témoignages ont souligné aussi la formation des para-juristes par la CMAT dans les trois zones.

La conclusion des uns et des autres retient que les interventions de la CMAT ont apporté la paix, la quiétude dans les zones, des espaces de dialogue sont instaurés, des commissions foncières villageoises sont créées.



Cependant les problèmes ne sont pas totalement finis. Un risque de rebondissement du conflit foncier dans les 7 villages a été signalé. Ainsi les témoignages recommandent à la CMAT de suivre de près ces conflits fonciers afin de les résoudre définitivement.

- **Témoignage dans la commune du Mandé par Ba Seydou Diakité.**

Il a relaté le processus par lequel la commune du Mandé a adhéré à la CMAT via l'Union. Il a souligné l'ampleur de la spéculation foncière dans la commune du Mandé. L'adhésion de la commune du Mandé dans le processus de sécurisation foncière a permis de fédérer les villages du Mandé dans un collectif autour de la question.

- **Témoignage fait par un des points focaux de la commune de Yékébougou.**

Ici il n'y a pas de problème majeur l'intérêt de l'adhésion de la commune dans le programme de sécurisation foncière est de prévenir les conflits et la spéculation foncière dans les villages. Déjà des actions de soutien aux communautés dans la commune de Yélékébougou sont faites à travers la lutte de l'UACDDDD qui a rétabli le paysan Boua Konaré dans ses droits face à la société chinoise d'exploitation de carrière.

- **Témoignage de certains représentants des communautés de Siby et de Narena**

A travers les interventions de la CMAT, les communes de Siby et de Narena ont été intégrés dans le programme de sécurisation foncière a été faite dans l'objectif de consolider la cohésion des communautés de tout le Mandé en général.

- **Témoignage de certains Maires**

Dans les témoignages des maires on note une satisfaction dans les actions posées par la CMAT dans leurs différentes communes. Ses interventions ont grandement allégé la tâche des maires.

A San, il ya lieu de redynamiser le cadre de concertation entre l'Office du Moyen-Bani, les mairies et les COFOV. Les communautés sont interpellées à travailler d'avantage pour

consolider les actions de la CMAT dans les différentes communes



Nombreux sont les conflits qui sont gérés au niveau des COFOV. A Nonzombougou, la COFOC a géré des conflits avec l'accompagnement de la CMAT.

La CMAT joue un grand rôle dans la diffusion des textes de lois sur le foncier, un rôle qui est réservé aux députés.

## 2.4. Panels

### 2.4.1. Panel sur les COFOV avec l'implication des femmes et des jeunes dans la gouvernance foncière.

Après les témoignages des maires, un focus a été fait à travers un panel sur les COFOV avec l'implication des femmes et des jeunes dans la gouvernance foncière.

Le porte-parole de la CMAT, a animé ce panel avec un groupe composé essentiellement d'un représentant par commune avec des femmes et des jeunes.

Il a fait un survol du processus d'acquisition des textes de lois sur le foncier particulièrement la LFA en faisant ressortir ses grandes lignes, les soutiens et les difficultés rencontrées tout au long du processus d'acquisition.

Dans un tour de parole chaque paneliste a expliqué le processus de mise en place de la COFOV dans sa commune sans une grande différence. Le cas de Nonzombougou est un cas de mise en place de la COFOC.

Les difficultés relevées sont celles du fonctionnement (non disponibilité des outils notamment les attestations de détention coutumière et de possession foncière).

Après cet exercice des contributions furent faites aussi des questions de compréhension furent posées aux panelistes.

De la part du représentant du ministre de l'environnement, il a évoqué l'existence de nombreux projets avec des activités génératrices de revenus pour les groupements de femmes. Les avancées dans la prévention et la conciliation des conflits dont il voulait des panelistes ont été dites à savoir l'apaisement, la confiance retrouvée entre les protagonistes, le renvoi par les autorités judiciaires de plusieurs conflits au niveau de la COFOV ou de la COFOC qui ont eu leur solution.



#### **2.4.2. Panel sur les enjeux et les défis liés à la gouvernance foncière et la gestion des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest: Cas de la LFA et de la LDF du Mali.**

Cette activité a été animée par Ousmane, chargé du foncier à la CNOP.

Parlant des difficultés autour d'une loi, soit elle n'existe pas soit elle est mauvaise. Les difficultés étaient la multiplicité des attributaires de la terre (sous-préfet, préfet, gouverneur.....) chevauchement des titres de propriété sur la même parcelle entraînant des conflits interminables, accusation à tort ou à raison des maires....

La LFA puise ses racines de la loi d'orientation Agricole (LOA) de 2006 dans ses articles 69 à 84 qui ne sont pas claires.

La CMAT a ainsi cherché à éclaircir ces articles ; des réflexions ont été menées pour l'adoption d'une politique foncière en 2014 après plusieurs soubresauts pour enfin avoir la LFA en 2017 après 11ans de labeur.

Cette LFA est le fruit du travail de plusieurs acteurs dont les communautés paysannes dans leurs pressions sur leurs élus

De ses premiers drafts à son adoption elle est passée de 275 à 54 articles.

Les difficultés rencontrées sont l'expression française, la pression faite par des institutions nationales et internationales comme la banque mondiale sur l'assemblée.

Parlant du décret d'application, il a insisté sur le rôle de prévention et de conciliation de la COFOV, en précisant qu'elle n'est pas un organe de jugement, il a également insisté sur le rôle crucial du rapporteur de la COFOV.

La 2è journée a été clôturée par les travaux de groupes portant sur trois thèmes suivant:

- 1- Quelles stratégies d'amélioration de la lutte de la CMAT en termes de sécurisation foncière et de défense des communautés victimes ?
- 2- Quelles initiatives pour développer les terroirs sécurisés en Agroécologie paysanne notamment les systèmes alimentaires locaux et au changement climatique ?
- 3- Quelle implication pour chaque groupe d'acteurs pour améliorer la gouvernance foncière ?

Les résultats des travaux de groupes ont été ensuite restitués et adoptés en plénière. Une soirée culturelle tenue à partir de 20h30 a permis aux participants de se détendre jusqu'à 00h 30mn.

## Jour3

Les activités de la troisième journée se sont déroulées autour de l'intervention des partenaires des représentants de la CGLTE-OA et des autorités coutumières suivis de la lecture et l'adoption de la déclaration finale puis ce fut la cérémonie de clôture de la rencontre.

### **2.5. L'intervention des partenaires des représentants de la CGLTE-OA et des autorités coutumières**

Les travaux de la troisième journée ont débuté par la présentation de la synthèse des travaux de la deuxième journée suivie de l'intervention du représentant e SNV partenaire de la CMAT, de celles des représentants de la CGLTE-OA venus du Benin, du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, de la Guinée- Conakry puis du chef coutumier sa majesté le roi du Niger coordinateur des chefs coutumiers de l'Afrique de l'Ouest. Chacun des représentants a fait un témoignage sur la situation de l'accaparement des terres dans leur pays respectif.

#### ➤ La SNV

SNV est une ONG Néerlandaise qui finance les acteurs sur le foncier agricole à travers le projet Land at Scale. Son représentant a témoigné du soutien financier que SNV fait en faveur des communautés à travers les ONG nationales sans pour autant mettre en place elle-même des commissions foncières. C'est dans ce cadre qu'elle soutient les organisations membres de la CMAT dans leurs activités de renforcement des capacités des Commissions Foncières Agricoles Communales.

Il a précisé qu'avant d'être à la SNV, il a travaillé au Réseau SéFA, un consortium d'ONG à travers lequel il a participé à des plaidoyers pour la loi foncière Agricole avec la CMAT. Il finira par louer les actions de la CMAT dans la lutte contre les accaparements des

terres et les efforts inlassables de son équipe technique pour faire évoluer les textes de lois sur le foncier au Mali aboutissant à la LFA en 2017 et la LDF en 2021.

#### ➤ **Le Benin**

Le délégué du Bénin, membre du Syndicat des paysans (SYNPA) a souligné que les pays de la sous-région sont confrontés aux mêmes problèmes d'accaparement des terres. Parlant de la sécurisation foncière, il dira qu'au Bénin une loi sur le foncier agricole a été obtenue en 2015 avec la création de la session foncière villageoise(SFV), organe de base pour la sécurisation foncière. La différence entre la SFV du Bénin et la COFOV du Mali, est que le chef de village qui en est le président est nommé au Bénin contrairement au Mali a-t-il noté.

Cette loi a obtenue avec l'accompagnement et la collaboration des acteurs de la CMAT dans le partage d'expériences. En terminant, il a appelé toutes les organisations œuvrant sur le foncier en Afrique de l'Ouest et au-delà de se donner la main combattre le fléau de l'accaparement des terres.

#### ➤ **Le Burkina- Faso**

Le représentant Burkina-Faso est intervenu sur l'expérience de son pays en matière de sécurisation du foncier Agricole. Il a d'abord confirmé la similitude des problèmes fonciers du Burkina Faso avec les autres pays de la sous-région en exprimant sa joie à participer à cette commémoration des 10ans de luttes de la CMAT pour partager les expériences.

Concernant les textes de lois sur le foncier Agricole, le Burkina Faso a fait de grandes avancées sans pour autant fait une percée dans leur mise en œuvre. Dans le processus d'élaboration des textes de lois, les représentants de l'Etat voir les politiques sont dominants excluant l'inclusion des communautés. Le régime foncier au Burkina ne reconnaît pas des terres dédiées aux communautés comme c'est le cas au Mali.

Trois(3) ordonnances sont obtenues avec quatorze(14) décrets d'application. Les organes de gestion du foncier et des conflits créés au niveau du village sont la COFOV et la Commission Villageoise de Développement en plus de la Commission Communale Foncière. Dans la composition des membres de ces organes on note une dominance des personnalités politiques avec participation des services techniques. Une des angoisses dans le fonctionnement de la CFOV au Burkina-Faso reste le délai de quarante-cinq (45) jours pour gérer un conflit foncier. Une fois ce délai passé, l'affaire doit être renvoyé dans l'instance judiciaire. On peut donc dire que la gestion des conflits par la COFOV est verrouillée au profit de l'appareil judiciaire. Le Burkina- Faso est riche en textes de lois sur le foncier avec les organes de gestion butés à des difficultés d'opérationnalisation.

#### ➤ **La Côte d'Ivoire**

La plate-forme nationale de la CGLTE-OA en Côte-d'Ivoire fut représentée à la rencontre par monsieur CAMARA Kalilou venant du sud Comoé et Madame Biba, femme du secteur informel d'Aboisso.

Le sud Comoé est le berceau des accaparements des terres avec près de 12680hectares exploités en culture d'hévéa et 4800hectares accaparés en 1963 et exploités en bananes douces. C'est une région dont les autochtones sont les Agni du groupe Akan qui ne se sont pas beaucoup intéressés aux travaux agricoles contrairement aux immigrants qui y allaient prêté la main d'œuvre en tirant de grands profits de leur labeur. C'est de là que les conflits ont commencé surtout avec l'arrivée des sociétés d'exploitation agricole comme la SODEPALME en 1964, qui vont s'accaparer des plus grandes superficies impactant huit (8) villages démunis de terres. Il faut noter aussi l'arrivée des sociétés israéliennes qui par la corruption des propriétaires terriens ont su accaparer 45 hectares en faisant des rendements de 60 tonnes de latex à l'hectare.

Le représentant de la Plate-Forme nationale de la CGLTE-OA en Côte d'Ivoire a magnifié l'action de la CMAT à travers celle de la CGLTE-OA dans la sensibilisation et l'organisation des victimes dans la lutte pour leur sécurisation qui ne saurait réussir sans leur union et des synergies d'action. Aujourd'hui en Côte d'Ivoire, avec l'accompagnement de la CMAT la commission villageoise du foncier Agricole est mise en place avec l'attestation de possession coutumière comme document de sécurisation.

L'accompagnement du groupement des femmes du secteur informel d'Aboisso par la CMAT à travers la CGLTE-OA, est un cas d'école. De stade d'ouvrières agricoles, ces femmes ont été accompagnées par la convergence à s'organiser en groupement pour mener leurs activités génératrices de revenus. Elles ont eu au départ l'ambition d'acquérir un hectare pour la culture du manioc ensuite plusieurs hectares dont l'exploitation leur a permis aujourd'hui de mettre en place une usine de traitement du manioc sur toute sa chaîne de valeurs de la matière première au produit fini (l'Atchèkè) ainsi que le traitement des déchets en engrais. Cette unité de traitement du manioc assure l'auto emploi du groupement des femmes du secteur informel d'Aboisso.

Les représentants de la Côte d'Ivoire n'ont pas manqué de remercier et d'encourager les présidents et l'équipe technique de la CMAT pour leur accompagnement et leur vision de l'intégration des communautés ouest africaines.

#### ➤ La Guinée Conakry

Le témoignage des deux représentant.es de la Guinée Conakry a été porté par le camarade Saloum qui a fait ressortir les actions de la CGLTE-OA de façon générale à travers la caravane ouest africaine et particulièrement dans son pays où elle est passée deux fois. Il a souligné le rôle primordial de la CMAT à travers des membres clés de son équipe technique par leur sens du rassemblement, leur amour pour l'intégration des communautés Ouest africaine. Grace à leur engagement, beaucoup de conflits fonciers ont pu être résolus sur l'itinéraire des trois éditions de la caravane Ouest africaine de

2016 à 2018 et 2021. La CMAT fut et reste le moteur de la CGLTE dans l'intégration des communautés pour une transformation sociale.

Grâce à l'accompagnement de la CMAT, la Guinée-Conakry est en voie de l'adoption de sa loi d'orientation Agricole. De grandes superficies de forêt s'étendant sur la Guinée Conakry et ses pays voisins, ont pu être sauvées d'accaparement par des sociétés étrangères d'exploitation du bois. Il a interpellé les communautés riveraines du fleuve Niger qui prend sa source dans la Dorsale guinéenne à prendre soin de ce bien commun et à s'unir pour lutter contre sa dégradation et sa pollution.

### ➤ Le Niger

En parlant de l'expérience nigérienne en matière de sécurisation foncière, sa majesté le roi de Zinder, Moussa Hadi Gourgoudou a évoqué qu'il n'y a pas d'accaparement des terres à proprement parlé au Niger; les COFOV y sont créées il y a des années. Les seuls cas d'accaparements des terres se passent dans les zones de pâturages par des riches éleveurs qui s'approprient de certains espaces. La force des chefs traditionnels au Niger joue beaucoup dans l'apaisement et dans la résolution des conflits fonciers. Ils ont de la voix auprès des hautes autorités et sont honorés par les communautés avec lesquelles les liens restent très forts. Les propos de sa majesté ont été confirmés par le chargé du foncier à la CNOP qui a témoigné que le Mali s'est inspiré de l'expérience nigérienne pour élaborer ses textes de loi sur foncier Agricole.

Sa Majesté s'est aperçu que c'est sur l'expérience de la CMAT que la CGLTE-OA a vu le jour et avec le sens du rassemblement de son équipe technique aux efforts inlassables.

Les activités de la commémoration des 10ans de luttes de la CMAT se sont terminées par la présentation et l'adoption de la déclaration finale (**en pièce jointe n° 2**) suivies du mot de clôture de l'événement prononcé par sa majesté.

Au nom de ses pairs de l'Alliance des chefs coutumiers Ouest Africains, il a remercié les participants et la CMAT à travers ses présidents et son équipe technique en appelant les communautés à rester unies et fortes face aux difficultés. Il a appelé aussi les organisations de la CGLTE-OA à développer des synergies d'action pour faire intégrer davantage les communautés afin de mieux défendre leurs droits. Dans cette tâche, l'Alliance des chefs coutumiers Ouest Africains à travers sa majesté le roi Gourgoudou, reste un allié privilégié de la CGLTE-OA.

## III. Conclusion

Au bout des trois jours d'activités de la commémoration des 10 ans de luttes foncières de la CMAT du 14 au 16 juin 2023 au CIFAN à Sélingué, les échanges ont été très riches en leçons avec les différents témoignages des représentant.es des communautés, des élus communaux, de l'administration, et des autorités coutumières. Un vibrant hommage a été adressé à l'endroit des responsables politiques et techniques de la CMAT pour leur

clairvoyance et leur engagement à accompagner les communautés dans la résolution de leurs problèmes.

Il faut noter que le bilan des 10ans de luttes foncières de la CMAT est positif. Beaucoup de problèmes ont été résolus, certains sont en cours de résolution. Son expérience est en train d'être suivie dans les autres pays des seize pays de la CGLTE-OA où des jeunes talents hommes et femmes émergent dans la lutte pour les droits en général et pour le droit foncier en particulier.

Face à la mauvaise gouvernance politique et économique des Etats, les communautés doivent restées infailliblement unies pour surmonter les difficultés, s'imposer pour amener la transformation sociale et économique à leur profit à l'exemple des textes de lois obtenus et des conflits résolus grâce à la synergie d'actions dans la lutte menée par les organisations de la société civile ouest -africaine.

#### **IV. Remerciements**

La CMAT tient d'abord à saluer la résilience des communautés de Sanamandougou et des 7 villages des communes de N'Goa et de Djeguenina dans le cercle de San. Elle adresse ses sincères remerciements aux partenaires techniques qui ont soutenu l'organisation de ces activités commémoratives de 10 ans de luttes, notamment la **SNV, OXFAM** et en particulier à **CCFD Terre Solidaire** qui ne ménage aucun effort pour appuyer les différentes actions depuis les premières heures de la CMAT jusqu'à nos jours.

Les remerciements vont également à l'endroit de **l'honorable Moussa Hadi Gourgoudou du Niger**, Président de l'Alliances des Chefs coutumiers et Traditionnels (rois et reines) de l'Afrique de l'Ouest pour un accès sécurisé des femmes et des jeunes à la terre ainsi qu'aux **pays membres de la CGLTE OA** qui ont fait le déplacement.

## Annexes :

### A.1. DECLARATION DES 10 ANS DE LA CMAT

Nous, membres de la Convergence malienne contre les accaparements de terres « CMAT » (AOPP, CAD-Mali, CNOP, LJDH et UACDDDD), les communautés du Mandé, de San, du Sana, du Bélédougou, les élus locaux, le Réseau-SeFA, l'Alliance des chefs coutumiers ouest africain, la Convergence globale des luttes pour la terre, l'eau et les semences paysannes ouest-africaine (CGLTE OA) du Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, sommes réunis au CIFAN<sup>1</sup> à Sélingué pour faire le bilan et perspectives de 10 ans de luttes foncières. Etaient aussi présent les représentants des autorités dont la sous-préfète de Sélingué, le Maire de Baya, le Ministère de l'environnement, de l'assainissement et du développement durable, le Secrétariat permanent de la Loi d'Orientation Agricole (LOA).

Au cours de la dernière décennie, l'ampleur des accaparements de terres est devenue très préoccupante au point qu'en plus des communautés les organisations et mouvements se sont mobilisés contre le fléau. Il est nécessaire de rappeler que tous ces accaparements de terres qui se sont produits impunément par des abus de pouvoir, corruption, faux titres fonciers, l'incohérence et l'insuffisance des textes régissant le foncier notamment la protection des communautés.

Tous ensemble, nous avons écouté les témoignages des communautés et des élus communaux qui font ressortir de nombreux cas de violation des droits humains notamment les convocations permanentes à la gendarmerie, les gardes à vue et emprisonnements arbitraires, les incendiés volontaires des biens de communautés, les tabassages avec des cas de morts d'homme.

Tous, ensemble nous avons apprécié les avancées dues à nos actions :

- Un fort arrêt des accaparements de terres dans l'Office du Niger, notamment le retrait de l'actionnaire majoritaire suite aux mobilisations dans la zone du Sana où le projet sucrier SOSUMAR de 20 000 hectares, sur les terres ancestrales des communautés ;
- Un dialogue accru entre les communautés riveraines de la pleine du Seuil de Talo, les Maires et l'Office du Moyen Bani (OMB) à travers un cadre de concertation ;
- une politique foncière en 2014 ;
- Une Loi portant sur le foncier Agricole (LFA) promulguée en 2017 qui reconnaît pour la première fois un quatrième régime foncier au Mali : **les terres Agricoles des communautés rurales** avec un mécanisme de gestion de proximité du foncier à travers les commissions foncières villageoises (COFOV) aux mains des communautés ;
- Une Loi foncière et domaniale en 2021 qui intègre la LFA et abroge le code domanial et foncier ;

---

<sup>1</sup> Centre international de formation en Agroécologie paysanne de Nyéléni

Dans la quête d'une gouvernance foncière pour une sécurisation des terres et des ressources naturelles gage de cohésion sociale, de paix durable et de perspectives, la CMAT à travers ses membres s'est engagé dans le renforcement de capacités des communautés notamment des femmes et des jeunes à travers la mise en place des COFOV dans une dynamique collective. Il est nécessaire de protéger ce patrimoine foncier des communautés dès aujourd'hui pour les générations futures avec le développement des terroirs en Agroécologie paysanne.

La lutte étant un processus, à l'issue de trois (03) jours d'activités commémoratives des 10 ans de la CMAT, les participant.es ont formulé des recommandations suivantes :

- ✓ Lutter contre les accaparements de terres, de l'eau et des ressources naturelles en :
  - renforçant la veille citoyenne sur l'accaparement des terres et des ressources naturelles à travers une vigilance accrue ;
  - Associant les communautés dans les projets industriels, d'exactions, ... à travers leur consentement libre et éclairé ;
  - se mobilisant contre les dragages qui menacent les cours d'eau notamment les fleuves Niger et Sénégal ;
  - soutenant les communautés de Sanamandougou pour la restitution de leur 885 hectares accaparées par la CAI- SA et exigeant la résiliation de son bail par l'Office du Niger pour non-respect du cahier de charge, notamment seulement moins de 5% exploités de la superficie à ce jour ;
  - exigeant de l'Office du Moyen Bani, l'accélération des travaux d'aménagement de la plaine et la répartition équitable en tenant compte de l'espace vitaux des villages riverains et des groupements de femmes et de jeunes conformément à la LFA ;
  - exigeant la résolution des conflits par les COFOV et non par des arrestations arbitraires par les tribunaux ;
  - continuant à renforcer les capacités des parjuristes acteurs clés pour défendre les droits des communautés sur le terrain ;
- ✓ Amplifier la sécurisation foncière avec :
  - La prise urgente de l'arrêté interministériel suivant l'article 34 de la LFA sur les outils de sécurisation foncière notamment les attestations de détentions et possessions foncières
  - L'organisation de campagnes de sensibilisation et de formation auprès des communautés sur les lois, décrets et textes régissant le foncier
  - Le renforcement de capacités des COFOV de leur membres, leur fonctionnement et assurer leur suivi
  - L'accélération de mise en place de nouvelles COFOV ;
  - La mise en place d'une synergie d'action entre les villages et les communes à travers des cadres de concertation et / ou COFOC

- ✓ Développer des terroirs en Agroécologie paysanne pour répondre notamment aux problèmes du réchauffement climatique, lutter contre la déforestation, freiner la perte de la biodiversité, produire sainement, déconstruire les préjugés sur l'AEP en s'appuyant sur le Manifeste de l'Agroécologie paysanne et ses 7 piliers intrinsèquement liés pour :
  - adopter la Politique semencière nationale qui intègre les systèmes semenciers paysans validée officiellement et bloquée actuellement au niveau du conseil des ministres ;
  - développer les systèmes semenciers paysans, semences paysannes et races locales dans les terroirs dans tout le pays en les sélectionnant, multipliant et échangeant ;
  - une forte implication dans le plan national stratégique de l'Agroécologie paysanne enclenché par le ministère du développement rural via la DNA ;
  - intégrer l'AEP dans les programmes Agricoles, environnementaux et scolaires

- ✓ Continuer à être moteur de la CGLTE-OA

Nos luttes et perspectives s'inscrivent dans le sillage du Mali Kura et œuvrent pour la paix, pour une souveraineté nationale retrouvée notamment Agricole et Alimentaire, pour une prospérité partagée sur des terres et ressources naturelles, sécurisées pour et par les communautés et pour développer les terroirs en agroécologie paysanne.

**Tout ce qui est fait pour nous, sans nous, est contre nous<sup>2</sup>**  
**« on n'est pas fatigué, on ira jusqu'au bout »**

Fait au CIFAN à Sélingué, Le 16 Juin 2023

---

<sup>2</sup> Citation de Ghandi